

Pourquoi se mobiliser contre les violences policières ?

Tous les jeunes sont concernés

Les jeunes qui militent dans les « ZAD » comme Notre-Dame-des-Landes, ceux qui se mobilisent en solidarité avec les migrants... sont habitués à la répression, qui peut être parfois mortelle, comme ce fut le cas à Sivens où Rémi Fraisse a été tué par un tir de grenade offensive.

L'année dernière, des dizaines de milliers de lycéens et d'étudiants mobilisés aux côtés des travailleurs dans les manifestations contre la loi Travail ont pu à leur tour faire l'expérience à grande échelle d'un déferlement inouï de violences policières. Elles ont été largement recensées sur les réseaux sociaux où ont été postés de très nombreux témoignages : utilisation massive des lacrymos et des canons à eau sur la foule des manifestants, charges sans sommation, évacuations violentes, arrestations musclées, manifestants tabassés à coups de pieds ou matraqués, blessures par matraques, grenades de désencerclement et balles en caoutchouc, gardes à vue abusives... Sans compter les comparutions immédiates et les condamnations très lourdes, souvent avec des mois de prison ferme !

D'autres jeunes, dans les quartiers populaires, subissent également depuis des années une autre catégorie de violences policières, humiliantes, brutales et trop souvent mortelles. 126 cas de personnes décédées en lien avec des violences policières ont été recensés entre 2000 et 2014. Cette liste n'est sans doute pas exhaustive et elle s'est de toute façon complétée depuis, avec le décès d'Adama. Quoi qu'il en soit, sur ce total de 126, 73 étaient des jeunes de moins de 30 ans, tués par balles, fauchés par des véhicules de police, décédés pendant des poursuites, lors de leur interpellation ou dans des commissariats.

Un arsenal technique et judiciaire de plus en plus perfectionné

Gaz lacrymogènes, grenades assour-

dissantes, technique de la nasse, flash-ball, techniques d'immobilisation dangereuses qui peuvent conduire à l'asphyxie, coups de poings, de balles ou de Taser, matraques télescopiques ou non... les moyens sont les mêmes, quelles que soient les situations.

L'arsenal juridique est de son côté de plus en plus sophistiqué. La circulaire Urvoas du 20 septembre 2016 mobilise les tribunaux pour la répression des violences sociales dans trois cas de figure : les manifestations syndicales et étudiantes, les violences urbaines et les mouvements dits zadistes. L'objectif : durcir les sanctions et limiter les classements sans suite ; renforcer la répression des « faits commis au préjudice des forces de l'ordre » et parer aux plaintes déposées contre les policiers.

Cette circulaire est, en soi, une confirmation, s'il en était besoin, que les jeunes, quel que soit le motif qui les amène à se confronter avec la police, ont en face d'eux un même et unique appareil d'État. Un appareil d'État qui tombe les masques et qui n'hésite pas à développer une féroce répression quand les intérêts économiques des patrons sont en cause, que les mouvements sociaux les contestent ou que les quartiers explosent et deviennent des « zones dangereuses » !

Pourquoi cette intensification de la répression ?

La violence de la répression des jeunes engagés dans la contestation de la loi Travail était à la mesure des inquiétudes du pouvoir. Il voulait casser le « tous ensemble » de la jeunesse et des travailleurs, faire peur aux uns et aux autres et affaiblir un mouvement contre une loi exigée de façon pressante par le patronat. Et ce d'autant plus que ces jeunes lycéens et étudiants, descendus dans la rue contre une réforme du code du travail, portaient avec eux une contestation profonde de la société : une contestation de la précarité comme modèle social, une interrogation sur la nature et le sens du travail qui les attend...

La violence envers les jeunes des quartiers populaires n'est pas nouvelle. Si elle s'intensifie aujourd'hui, c'est pour plusieurs raisons. D'une

part, la crise économique, le niveau de chômage dans les quartiers dits « sensibles », la détérioration des services publics et les difficultés du système éducatif n'ont cessé de s'aggraver, laissant de plus en plus de jeunes sans aucune perspective, sombrant pour un certain nombre dans la délinquance et les trafics, susceptibles en tous cas de répondre par des phénomènes dits de violence urbaine à la violence sociale qu'ils subissent. La réponse par la répression et la violence policière nourrit une spirale de provocation. D'autant que l'état d'urgence et les lois qui le pérennisent renforcent dans la police un sentiment d'impunité, pouvant parfois être assimilé à un véritable « permis de tuer ». Dans ce contexte, les insultes raciales à l'égard de ces jeunes, tout comme à l'égard des migrants, font de plus en plus partie du vocabulaire utilisé par la police. La « hogra », terme d'origine algérienne évoquant le mépris du pouvoir envers la population et, par extension, l'injustice, l'abus de pouvoir, l'humiliation, est assurément une réalité dans les quartiers. C'est donc bien la double peine que subit une grande partie de la jeunesse des cités populaires : violence sociale et violence policière. Ceux qui s'accrochent et réussissent leurs études ne sont pas épargnés : leur nom et leur adresse sur un CV sont souvent un handicap majeur pour décrocher un job et, dans la rue, les contrôles au faciès ne leurs seront pas épargnés.

Justice pour Théo !

Une des caractéristiques des dernières affaires (Adama, Théo...), c'est d'avoir déclenché une mobilisation des familles, des proches et, plus largement, des habitants de leurs quartiers. Elle revendique « justice », pour que les affaires ne soient pas classées sans suite ou systématiquement requalifiées en « légitime défense » ou en « accident ». Ce sont des mobilisations légitimes et courageuses car ceux qui s'y engagent risquent bien souvent de se retrouver eux-mêmes au poste pour « outrage et violences » contre les forces de l'ordre, comme ce fut le cas pour les frères d'Adama Traoré. La « Marche du 19 mars pour la justice et la dignité » est une occasion

de dire tous ensemble « nous sommes tous concernés ».

Dans son communiqué sur l'affaire Théo, l'UJR dénonce la « violence policière, toujours ciblée et toujours injustement jugée » ainsi que cet « état d'urgence installé par le gouvernement Hollande-Valls puis Cazeneuve, ainsi que les lois qui entretiennent, chez les policiers, le sentiment de pouvoir agir en toute impunité, avec l'assurance de ne pas être inculpé ».

L'UJR appelle à se mobiliser et à mobiliser pour cette marche du 19 mars.

Elle y sera présente avec sa banderole « Justice pour Théo. Non à l'Etat policier ! »

En novembre 2012, l'UJR écrivait : « Cette accumulation d'injustices et de discriminations qui s'est accélérée avec les politiques néolibérales agressives imposées par le gouvernement Sarkozy donne régulièrement lieu à des explosions violentes dans certains quartiers populaires. Le précédent gouvernement y a répondu par la répression et l'escalade sécuritaire : moins d'écoles, mais plus de flics. Il a stigmatisé la jeunesse des cités comme une couche dangereuse qu'il faut « nettoyer ». Il a multiplié les lois « anti-bandes » et est allé parfois jusqu'à développer une véritable guérilla urbaine contre certains quartiers, comme ce fut le cas à la Villeneuve de Grenoble en 2010. Cette escalade répressive et sécuritaire n'a rien réglé. »

Cinq ans plus tard, alors que s'achève le quinquennat Hollande, le constat n'est guère plus brillant.

Il nous renforce dans notre conviction qu'il nous faut combattre ces politiques, mais aussi la société dans laquelle elles s'inscrivent. C'est ce que traduisent la plate-forme et les statuts de l'Union des Jeunes Révolutionnaires :

« L'UJR est une organisation de jeunes révolutionnaires, solidaires et internationalistes, qui défend les intérêts de la jeunesse populaire. Elle lutte dans l'objectif de renverser le système capitaliste qui engendre galère pour les jeunes, misère pour les plus vieux et précarité pour l'ensemble des travailleurs... »

Viens mener avec nous ce combat : rejoins l'union des jeunes révolutionnaires (UJR) ! ★